

LE PETIT GIRONDAIS



BULLETIN COMMUNAL TRIMESTRIEL



INFORMATIONS COMMUNALES

Évolution tarifs RÉSEAU DE CHALEUR
Rappel obligations constructions.

PAGES 3 - 4

REPAS DES AÎNÉS

Les conditions climatiques actuelles, routes coupées et habitations inondées, nous obligent à reporter le repas des aînés au dimanche 10 mai 2026.
Merci pour votre compréhension.

PAGE 11

NOUVEAU : CLUB DE BRIDGE

Le club compte 28 membres licenciés et 88 joueurs inscrits.
Les tournois ont lieu tous les lundis et jeudis après-midi à Gironde sur Dropt au club house du stade municipal.

PAGE 9

DAME GARONNE
LA BELLE CAPRICIEUSE

GRATUIT
OUVERT À TOUS!

EXPO PHOTO ITINÉRANTE

PLONGEZ AU CŒUR DES PLUS GRANDES INONDATIONS DE LA GARONNE — 1930, 1952, 1981 ET 2021 — QUI ONT MARQUÉ LE TERRITOIRE DU RÉOLAIS, EN SUD-GIRONDE.

PAGE 7 | EXPOSITION CRUE 2021

PAGE 6 | ANIMATIONS ÉCOLE

PAGE 5 | TRAVAUX ÉCOLE

PSA NATIONAL Satellite
Féminin

Logement prestigieux

PAGE 10-11 | PROCHAINES MANIFESTATIONS

PSA NATIONAL Satellite
Masculin

Logement prestigieux

PAGE 10-11 | PROCHAINES MANIFESTATIONS

ÉDITO

PHILIPPE MOUTIER MAIRE DE GIRONDE SUR DROPT

Chères Girondaises, chers Girondais,

Cet éditorial est le dernier que je rédige en tant que maire élu en 2020; c'est le 19^e. L'année 2020, rappelez-vous, nous sommes entrés à la mairie en pleine crise COVID19. Ce numéro vol 10 est rédigé en pleine crise liée à la fois à la tempête Nils et aux crues conjuguées du Dropt et de la Garonne. Le niveau de 2021 a été dépassé et à l'heure où je vous écris, l'épisode n'est pas terminé.

Alors, sans aucune arrière-pensée politique, nous avons encore, et comme toujours, été présents auprès de vous tous les jours. Visites, messages, aides, écoute, mise en sécurité...

L'expérience de 2021 nous a fait anticiper l'arrivée de cette crue 2026. Les habitants vivants dans des maisons en zone inondable ont été informés en direct; ils ont été aidés par les agents communaux, mais aussi par les voisins, la famille et les amis pour lever les meubles et sécuriser tout ce qui devait l'être. Et dès le début, certains sont partis sans attendre l'eau.

Le fort coup de vent ne nous a pas aidé. Arbres arrachés, poteaux téléphoniques cassés se sont mis en travers des routes pour nous compliquer la tâche. Nos agents communaux aidés par les riverains ont fait le travail. Fort heureusement Gironde sur Dropt a été épargné des coupures de courant. A l'heure où j'écris certaines communes voisines sont encore partiellement sans électricité.

Un gros travail de préparation et d'anticipation a été réalisé au niveau de la communauté des communes du Réolais en sud Gironde. Dès le 10 février la cellule de crise était installée, permettant aux maires des 41 communes d'être reliés entre eux et d'être accompagnés par les agents de la CdC mais aussi immédiatement soutenus par les secours du SDIS et de la gendarmerie. Cette cellule a fonctionné 24h/24h même le week end des 14 et 15 février, apportant un appui considérable auprès des différentes structures (Enedys, les régies, le centre routier, etc). Le suivi en temps réel de la montée des eaux complété par l'expérience des anciens nous a été d'une grande aide.



MAIRIE



HORAIRES

MATIN :

Du lundi au vendredi
8 h 30 - 12 h

APRES -MIDI :

lundi : 15 h 00 - 18 h 30
Mercredi : 15 h 00 - 17 h

Tél 05 56 71 11 18

accueil@gironde-sur-dropt.fr
46, av. du Général de Gaulle
33190 Gironde sur Dropt



Directeur de publication :
Philippe Moutier.
Rédactions, illustrations :
S. Monchany, P. Mau
Crédits photos :
Mairie de Gironde, C. Granet
Dépôt légal à la parution
ISSN en cours
Imprimé par nos soins

ÉDITO

PHILIPPE MOUTIER MAIRE DE GIRONDE SUR DROPT

La montée de l'eau a engendré la fermeture des routes, en particulier la RD 1113 au pont du Dropt, la RD 15 au niveau de l'usine de Bouyer-Leroux. Cela a mis en état de furie de très nombreuses et nombreux automobilistes. Encore une fois je me dois de pousser un coup de gueule : qui sont ces gens qui ne supportent pas la moindre contrariété dans leur vie !? De quel droit veulent-ils mettre la vie des autres en danger !? Pourquoi s'arrogent-ils le droit d'insulter, de menacer !? Les plaques relevées, les sanctions sont déjà en route...

La « nouveauté » si j'ose dire, est l'installation de la crue dans la durée. Cette perspective nous a fait réagir très logiquement. Les quelques personnes encore présentes dans leurs maisons déjà inondées ne devaient pas rester plus longtemps. Avec l'aide des pompiers, nous avons organisé la mise en sécurité des 3 dernières maisons habitées et inondées. Ce dimanche 15 février a été l'occasion de voir s'instaurer une très belle chaîne d'entraide pour accueillir ces habitants sortis des eaux.

Alors je veux remercier en particulier Alexandre Garau d' »Event tent concept « qui nous a prêté main forte pour transporter les barrières de sécurité, mais aussi prêté lits, couchages pour héberger une des familles. Merci à Léo, Florence, Massa, Fanny, Pascal, Céline, Alexandre, Marie Pierre, Marie, Manu, Laetitia, Serge. Merci à ceux qui se reconnaîtront. Merci à tous ceux qui sont venus simplement nous encourager.

Je termine ces lignes, lundi 16 février à 22:30. Je viens de faire un xième tour de village. Il a fallu remettre les panneaux en place, l'eau descend doucement. Cette crue est un exercice de vie, vie de la commune, de notre commune.

Philippe MOUTIER



INFORMATIONS COMMUNALES

ÉVOLUTION TARIFS RESEAU DE CHALEUR

Notre réseau de chaleur biomasse alimente en chauffage urbain plus de 150 points de livraison (entreprises, logements, bâtiments publics) depuis 2006.

Aussi, depuis sa mise en route il y a vingt ans, certains indices sur lesquels repose la formule de révision des tarifs du réseau chaleur ne sont plus référencés dans les statistiques publiées par l'INSEE. De ce fait, cette formule initiale n'est plus applicable.

Le conseil municipal a donc délibéré le 15 octobre dernier afin de la redéfinir. Elle est issue des trois dernières années de fonctionnement et fera l'objet d'une actualisation annuelle selon des indices (bois, gaz, électricité, main d'œuvre, etc.), mis à jour par l'INSEE selon les évolutions de sous-jacents associés à ces indices.

Pour rappel, le tarif est composé de deux éléments :

- R2: part fixe (abonnement),
- R1: part variable (consommation).

R2 est facturé au regard de la puissance souscrite par l'abonné.

Il existe plusieurs tranches de puissances

Tranches de puissances					
de	0	kW	à	30	kW
de	31	kW	à	60	kW
de	61	kW	à	100	kW
de	101	kW	à	600	kW

R1 est facturé selon la consommation d'énergie calorifique de l'abonné. Il existe plusieurs tranches de consommations:

Tranches de consommations					
de	0	kWh	à	2 000 000	kWh
de	2 000 001	kWh	à		kWh

Ainsi, le prix du kW/h sera révisé tous les ans au 31 décembre par le coefficient K R1:

$$KR1 = (0,72 \times (\text{IboisN}/\text{Ibois0})) + (0,05 \times (\text{IPC PP N}/\text{IPC PP 0})) + (0,23 \times (\text{IPC ELEC N}/\text{IPC ELEC 0}))$$

Avec:

- **Ibois** indice interne lié au prix de la tonne Bois acheté chez notre fournisseur,
- **IPC PP** Indice Insee des produits pétroliers (identifiant 001763842),
- **IPC ELEC** Indice Insee Électrique (identifiant 001763554).

Pour l'abonnement, il sera révisé tous les ans au 1^{er} octobre par le coefficient K R2 :

$$KR2 = 0,511 + (0,371 \times (\text{Isal N} / \text{Isal 0})) + (0,117 \times (\text{Iequip N} / \text{Iequip 0}))$$

Avec:

- **Iequip** indice Insee MIG EBIQ (identifiant 010764358)
- **Isal** soit l'indice des taux de salaire horaire dans l'industrie de l'énergie (identifiant 010562803)

L'origine retenue des indices sera le 1^{er} janvier de l'année en cours (0), et les indices pour faire les révisions seront ceux au 30 septembre de l'année en cours (N).

Le coefficient de révision sera arrondi au millième inférieur.

Cette formule de révision a pris effet le 1er octobre 2026.

Pour votre parfaite information, la projection de ce nouveau calcul, sur la base des indices actuels, révèle une **baisse** mineure de votre facture.

État-civil

➤ MARIAGES

CAPELEAUD Franck /
DELASALLE Julie, Reine,
Madeleine 20/09/2025

➤ NAISSANCES

MARTINHO Isis 02/09/2025
WIJK Andréas, Ismaël, Simba
06/11/2025

AMRANI Yanis 07/11/2025
BEN ALLA Almas 01/12/2025
SERVANTIE-LACROIX Axel,
Timéo 03/01/2026
ANTOINE Warren, Wesley
06/01/2026
QUINONES Alba, Valérie
21/01/2026

➤ DÉCÈS

BOURREC Jacques, Jean
Claude 19/09/2025

DOUMEN Alain 30/09/2025
LENESTOUR Georges
12/10/2025
CONAT Michel, Louis
07/11/2025
VIGNEAU veuve THIVET
Ginette, Amélie, Alice
06/11/2025
LUCQUEDEY épouse BIRAS
Annie, Christiane
01/01/2026

INFORMATIONS COMMUNALES

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les élections auront lieu dans la salle des fêtes de 8 h 00 à 18 h 00.

1^{er} tour le 15 mars. 2^e tour le 22 mars

Pièce d'identité obligatoire.

DÉLIBÉRATION INSTAURANT DES ASTREINTES ADMINISTRATIVES EN MATIÈRE D'URBANISME

Monsieur le Maire expose La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dite « Engagement et proximité », a introduit de nouvelles mesures administratives destinées à renforcer la police de l'urbanisme, et de ce fait à renforcer les pouvoirs du Maire en matière d'urbanisme.

Devant la prolifération de l'édification de constructions, de travaux effectués en violation de contenu de l'autorisation accordée, ou en l'absence totale d'autorisation, le Maire agit au nom de l'Etat.

Au-delà des mesures prises et conformes aux articles L480-1, L610-1 et L480-4 du Code de l'urbanisme, le Maire peut, après avoir invité l'intéressé à présenter ses observations, dans un délai imparti, mettre en demeure le contrevenant :

- Soit de procéder à la mise en conformité de la construction, de l'aménagement de l'installation ou des travaux en cause aux dispositions dont la méconnaissance a été constatée,
- Soit de déposer, selon le cas, une demande d'autorisation visant leur régularisation nécessaire.

Le délai fixé par cette mise en demeure varie selon la nature de l'infraction et des travaux à effectuer.

En complément de cette mise en demeure, est introduite la faculté de rajouter une astreinte. Le barème des astreintes administratives est annexé à la délibération que vous trouverez sur notre site :

https://www.girondesudropt.fr/documents_administratifs

Il est modulé en tenant compte d'une part de l'importance des travaux à réaliser et, d'autre part, de la gravité de l'astreinte aux règles d'urbanisme.

MISE EN ŒUVRE DES ASTREINTES

La mise en œuvre de cette phase coercitive n'est pas systématique et n'intervient qu'au terme d'un échange avec le contrevenant qui n'a pas été fructueux (refus de se mettre en conformité, délai de régularisation non respecté, engagement non tenu...).

L'astreinte a surtout un rôle dissuasif car évoqué dès la constatation d'une infraction avec la précision du montant correspondant et délibéré par le Conseil Municipal.

Cette disposition est complémentaire et non substitutive à la phase pénale engagée auprès du Tribunal Judiciaire. Au-delà du caractère dissuasif, l'astreinte devrait permettre de limiter et/ou d'éteindre l'action pénale engagée auprès du tribunal dédié. Comme à l'accoutumé, une phase préliminaire et bienveillante visant la régularisation amiable d'une situation contentieuse sera naturellement privilégiée et fonction de plusieurs facteurs :

- L'ampleur de l'infraction (pécuniaire et « dommage dans son environnement immédiat ») ;
- La capacité de régulariser la situation ;
- Le délai de remise en état.

Des situations peuvent intervenir où l'astreinte n'est pas envisageable compte tenu de la gravité et le coût des travaux réalisés sans autorisation. Par exemple une extension qui de par sa nature n'est pas régularisable et donc nécessite une démolition « majeure » impliquant une issue judiciaire via le parquet.

L'astreinte intervient après la rédaction d'un procès-verbal d'infraction et est notifiée par arrêté au contrevenant et perçu par exemple tous les trimestres par recouvrement du Trésor Public. Un nouvel arrêté est notifié au contrevenant une fois l'infraction régularisée.

La mise en place de l'astreinte en cas d'infraction ne pourra intervenir qu'à la demande écrite (courrier ou courriel) du Maire, de son adjoint délégué ou du Service Urbanisme Communal auprès du Pôle ADS de la CDC du Réolais en Sud Gironde.

RETOUR SUR TRAVAUX

RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU

De gros travaux de voirie ont eu lieu au giratoire reliant la rue des Frères Depert, la route Sainte-Pétronille et la route des Tonneliers. Portés par le Siaepa et sur sollicitation de la commune, ces travaux consistaient à reprendre tout le réseau d'alimentation d'eau potable suite à des fuites récurrentes et d'installer également un système de vannes permettant d'isoler des portions pour les prochaines interventions. Le même système a par ailleurs été installé au croisement de la route de la plaine des sports et de la route du Château.



ÉCOLE

Des travaux de rénovation de la toiture ont été effectués au sein de l'école. L'intervention a consisté au retrait des plaques d'amiante (éverites), suivi de la mise en place d'une isolation thermique et de la pose d'une couverture d'étanchéité et d'un bac acier.



ÉCOLE

ANIMATION USTOM

Jennifer NARDI, animatrice de prévention des déchets USTOM, est intervenue à l'école de Gironde-sur-Dropt le mardi 27/01. Elle a animé des ateliers d'1h à 1 h 30 pour trois classes sur la journée ; l'USTOM a à cœur de proposer des opérations de sensibilisation aux scolaires de son territoire.

Pour chaque atelier, l'animatrice a commencé par interroger les élèves sur leurs connaissances de l'USTOM, puis sur les différents types de poubelles dans lesquelles ils peuvent jeter leurs déchets (poubelle de tri jaune, poubelle d'ordures ménagères noire, composteur, borne à verre et déchèterie) et comment il fallait trier.

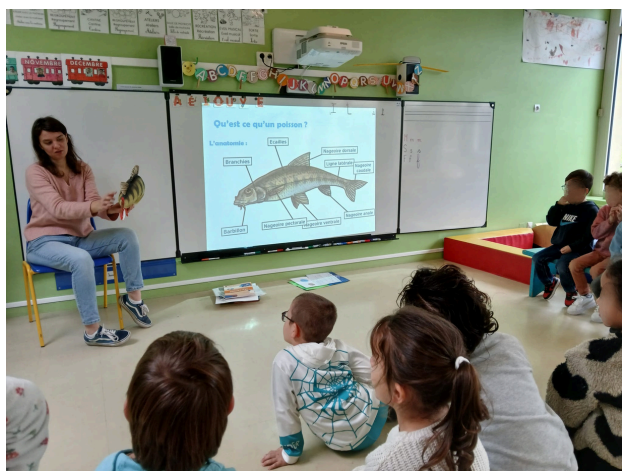
Pour la classe de CP ("la course aux déchets"), cette explication a été suivie d'un exercice pratique où, par groupes, les enfants devaient mettre les bons déchets dans les bonnes poubelles. Ils ont ainsi pu comprendre les différentes consignes de tri et reconnaître les "pièges" (mouchoirs par exemple). Puis l'animatrice a expliqué ce que devenaient les déchets : enfouissement ou incinération, tri et recyclage, compost.

Pour la classe de CM1-CM2, les élèves ont reconstitué le cycle de vie des matières (papier-carton / verre / plastique / métal) : des matières premières à leur recyclage. L'accent a été mis sur les bénéfices du recyclage, qui permet d'économiser certaines matières premières.

Enfin, pour aborder à la fois l'idée de recyclage et de réduction des déchets, l'animatrice a proposé aux élèves de CE2 un atelier de fabrication de tawashi. À partir de chaussettes en fin de vie, les enfants ont appris à confectionner une éponge lavable, le tawashi.

Chaque enfant s'est enfin vu remettre un magazine édité par Citeo, avec des jeux et un peu de lecture, et un crayon "woodies", alternative zéro-déchet aux feutres à ardoise.

Une prochaine intervention à l'école est prévue pour le 26 février.



ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Jeudi 29 janvier a eu lieu pour 3 classes (PS/MS, MS/GS, GS/CE1) un atelier de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Gironde, intitulé : "cap ou pas carpe", animé par Marie ROCHE, animatrice éducation à l'environnement

C'était la découverte de la grande famille des poissons et des explications sur la pêche. Les objectifs étaient :

1. reconnaître les poissons,
 2. comprendre le mode de vie, leurs spécificités,
- Les enfants ont pu regarder la tête d'un brochet empaillé. Ils ont reconstitué des puzzles de poissons, ont effectué des jeux d'associations, des dessins et des coloriages de poissons.



Cap ou pas Carpe ?



Découverte de la grande famille des poissons et de leur mode de vie (reproduction, alimentation, ...)

Objectifs pédagogiques :

- Savoir identifier les différentes espèces de poissons
- Comprendre leur mode de vie
- Découvrir leur anatomie

Déroulé :

- Recueil des représentations des enfants
- Identification des espèces
- Anatomie du poisson
- Reproduction et alimentation

la Communauté de Communes
du Réolais en Sud-Gironde
présente :

DAME GARONNE

LA BELLE CAPRICIEUSE

GRATUIT
OUVERT À TOUS !

**EXPO
PHOTO
ITINÉRANTE**

DU 11 AU 28 MAI 2026

**SALLE DES FÊTES DE
GIRONDE-SUR-DROPT**

PLONGEZ AU CŒUR DES PLUS
GRANDES INONDATIONS DE LA
GARONNE — 1930, 1952, 1981 ET
2021 — QUI ONT MARQUÉ LE
TERRITOIRE DU RÉOLAIS, EN SUD-
GIRONDE.



RETOUR SUR : DOG-DANCING

Le Club Canin de Gironde Sur Dropt, PASSION DU CHIEN SPORTIF » organisait le dimanche 25 janvier, son 2ème concours de Dog-Dancing dans la salle du Pôle Raquette, généreusement mise à disposition pour cette occasion par la commune de Gironde Sur Dropt.

Un complexe qui répond en tous points aux exigences de cette discipline : une vaste salle offrant aux concurrents un confortable ring d'évolution de 20m x 20m, un sas d'échauffement isolé pour permettre de travailler sereinement avec son chien avant d'évoluer sur la piste, ainsi qu'un espace suffisant pour accueillir dans l'enceinte du concours, les concurrents avec leurs chiens et du public. Enfin, le site dispose d'un immense espace extérieur permettant la détente des chiens ; détente essentielle pour nos compagnons à 4 pattes avant de performer !

34 concurrents avec un, voire même plusieurs chiens, sont venus de toute la France pour nous présenter une diversité de chorégraphies, de thèmes, de races de chiens. Tous étaient là avec les mêmes objectifs, évoluer en parfaite complicité avec son chien, montrer le meilleur de leur binôme et également, bien entendu, obtenir des qualificatifs qui leur permettront de changer de niveaux et gravir les échelons mais également participer en fin d'année à la « grand-messe » du dog-dancing que sont le championnat de France & Grand Prix de France.

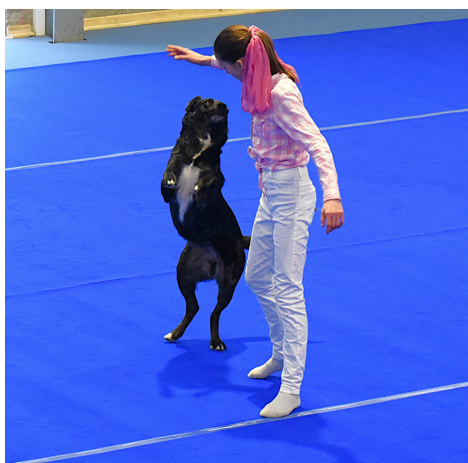
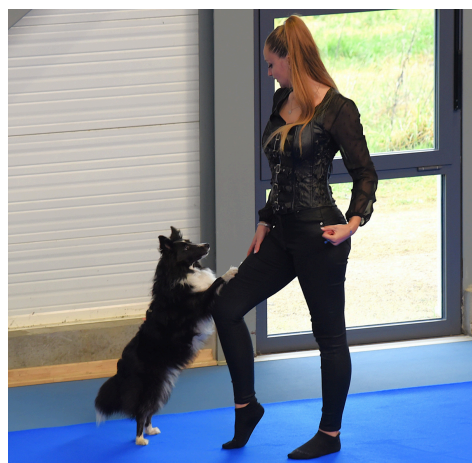
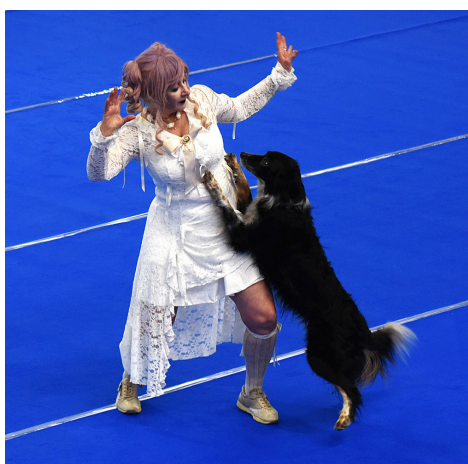
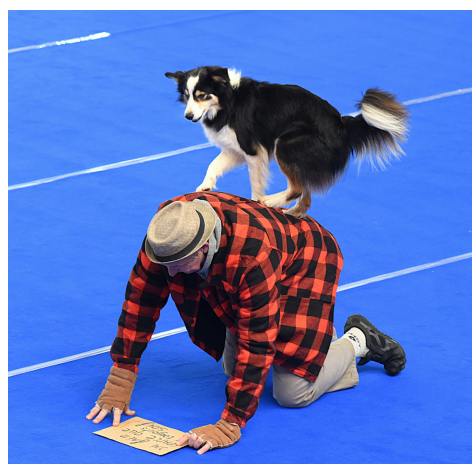
De nombreux thèmes ont été mis à l'honneur au cours de cette journée : de la « Belle et la Bête » en passant par le thème du film « Léon » ou bien la vie « d'un clochard, et bien d'autres encore ...

La créativité, l'ingéniosité dans la confection des accessoires et l'originalité des mouvements exécutés par certains chiens, tous les ingrédients étaient réunis pour nous offrir une belle journée de Dog-Dancing ! Sans oublier la bonne humeur et la sportivité des concurrents, ainsi que le dévouement de tous les bénévoles du Club Passion du Chien Sportif tout au long de cette journée.

Invitée en ma qualité de juge pour officier sur ce concours, je me suis pleinement régalée des routines déroulées au cours de cette journée et je tiens à remercier le Club, ses bénévoles et tous les concurrents pour avoir porté haut les couleurs du Dog-Dancing ; avec une mention toute spéciale à la Commune de Gironde Sur Dropt pour le soutien apporté aux sports canins en mettant à disposition ce très beau site !

Nathalie TANVET

Juge SCC de Dog-Dancing



RETOUR SUR : LE CERCLE



Deux soirées magnifiques qui ont débuté cette année 2026 au Coin du Cercle à Gironde sur Dropt.

Deux soirées pour faire découvrir la musique d'ailleurs, irlandaise en janvier avec The Half Pints, et italienne en février avec Al Dente.

Deux soirées qui ont mis le feu avec des musiciens talentueux, une ambiance de tonnerre et, comme toujours, nos assiettes de tapas maison (les deux fois en rupture de stock!)

N'oublions pas un public de rêve, enthousiaste, chaleureux, généreux et ravi, sans lequel nous n'existerions pas...

Il y aura, bien sûr, d'autres soirées à découvrir tous les premiers samedis du mois, dont, le 7 mars, Julien Perugini, un magicien de la contrebasse, qui nous a épaté en 2024 avec "Damage Case" et qui revient nous en mettre plein la vue avec son nouveau spectacle!

Alors, venez nombreux!



NOUVEAU : CLUB DE BRIDGE GIRONDE SUR DROPT

Le club compte 28 membres licenciés et 88 joueurs inscrits en partenariat avec les clubs de Bazas et Preignac.

Les tournois ont lieu tous les lundis et jeudis après-midi à Gironde sur Dropt au [club house du stade municipal](#).

Le mardi à Preignac ; les mercredis et vendredi à Bazas.

Le club donne des cours de bridge même aux débutants (15 euros pour l'année, ce qui correspond à l'assurance).

Catherine STAURI : 06 14 37 56 92

Joël TROUILLOT : 06 33 13 55 86



PROCHAINES MANIFESTATIONS

AGENDA BALS



**BALS RÉTRO
THÉS
DANSANTS**

08 MARS FESTIVAL MUSETTE
12 AVRIL LAURENT PIRE

2026 14 H 30 - 19 H

**GIRONDE
SUR DROPT**

**GIRONDE SUR
DROPT
LOTOS
TOUS LES MARDIS**




**LOTOS FCGR
22 FÉVRIER
01 ET 29 MARS**




*Ecole Primaire Publique
Au cours du Dropt*

**LE 10 MARS LOTO DE
L'ÉCOLE
SALLE DES FÊTES
19 H 30**




**L'AS
de
CARREAUX**

**CONCOURS DE BELOTE
TIRAGE AU CHAPEAU**

LES LUNDIS début 14 h 30
Ouverture 13 h 30

SALLE DES FÊTES

Carnaval

28/03 15h30

*Déambulation Sentence
de la sorcière Gôüter
dansant Buvette et
Gourmandise*



API
Au cours du Dropt
Règlement en chèque et
espèces uniquement



PSA SQUASH NATIONAL Satellite
Féminin

Logement prestigieux

1, 2, 3 Mai 2026
NOUVELLE AQUITAINE
33190 GIRONDE SUR DROPT

Dotation 3000 €

N°2026NAQU045

SQUASH YVON MAU
FÉDÉRATION FRANÇAISE



PSA SQUASH NATIONAL Satellite
Masculin

Logement prestigieux

1, 2, 3 Mai 2026
RÉGION NOUVELLE AQUITAINE
33190 GIRONDE SUR DROPT

Dotation 1000 €

N°2026NAQU045

SQUASH YVON MAU
FÉDÉRATION FRANÇAISE



CONCOURS AGILITY
11 ET 12
AVRIL
2026

TERRAIN : RUE DES TANNERIES
GIRONDE SUR DROPT (33190)
Derrière le cimetière.

LES JUGES :
SAMEDI : VANNIER MICHEL
DIMANCHE : THEAULT MELANIE

PASSION DU CHIEN
SPORTIF
GIRONDE SUR DROPT

NOUVELLES ZONES EN TARTAN
BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

CONTACT :
07.69.75.24.37

DÉBUT 8H ENTRÉE LIBRE

PARTENAIRES :
LA CROQUETTERIE
Mairie de Gironde sur Dropt
CENTRALE CANINE
ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE LA GIRONDE



Repas des aînés

2026

Les conditions climatiques actuelles, routes coupées et habitations inondées, nous obligent à reporter le repas des aînés au **dimanche 10 mai 2026 12H30**.
Merci pour votre compréhension.

Veillez nous confirmer votre présence en mairie.

ANIMATION MUSICALE "LA COMPAGNIE LYNSSHOW CABARET"



CCAS Gironde sur Dropt